

Centre d'excellence artistique Pré-concentration

7^e année • 8^e année

Règlements généraux du programme artistique



École secondaire publique De La Salle

Description générale du programme artistique 7^e et 8^e année

L'élève inscrit à l'École secondaire publique De La Salle en 7^e ou en 8^e année fait automatiquement partie de la pré-concentration arts intégrée comme préambule à son entrée Centre d'excellence artistique De La Salle. Ce programme vise l'éveil artistique des élèves de 7^e et de 8^e année dans les quatre formes d'art incluses au curriculum scolaire de langue française, soit les arts plastiques, l'art dramatique, la danse et la musique. Cette formation se veut un atout au niveau culturel et identitaire pour l'élève, en plus d'être un outil de choix dans le développement des compétences de l'élève en littératie et en numératie.

Particularités du programme artistique de la pré-concentration

- Ouverture de l'année scolaire par un camp de leadership
- Calendrier annuel de sorties artistiques éducatives obligatoires (ex. spectacles en salle, visite de musées et autres lieux à caractère pédagogique, ateliers dirigés par des artistes professionnels)
- Projets d'intégration des matières artistiques et académiques
- Présentations devant public (p. ex. spectacles à l'école ou à l'extérieur, exposition)
- Partenariat divers avec la communauté artistique
- Réseau de cours privés de musique disponible
- Système de tutorat avec des élèves du secondaire
- Harmonie
- Chorale
- Troupe de théâtre
- Troupe de danse

Cours inscrits à l'horaire de l'élève

En participant à la pré-concentration artistique de l'École secondaire publique De La Salle, chaque élève s'engage aussi à suivre tous les cours prescrits par le ministère de l'Éducation dans son année d'études. Les élèves bénéficient d'un nombre de minutes d'enseignement équilibré et profitable tant pour les cours d'arts que pour tous les autres cours prescrits par le Ministère.

Disciplines artistiques

Aucune audition n'est requise pour participer à la pré-concentration.

7^e année	L'élève inscrit à la pré-concentration en 7 ^e année suit une formation artistique dans quatre disciplines : danse, musique, arts visuels et art dramatique.
8^e année	L'élève inscrit à la pré-concentration en 8 ^e année suit une formation artistique dans deux disciplines artistiques.

À sa sortie de la pré-concentration, soit à la fin de la 8^e année, l'élève aura reçu toute la formation nécessaire pour se présenter, s'il le désire, aux auditions d'entrée du Centre d'excellence artistique en 9^e année.

Engagement de l'élève dans ses apprentissages artistiques

L'engagement de l'élève dans son apprentissage est un élément essentiel à la réussite. Dans les cours artistiques, cet engagement sera démontré par le développement des habiletés de celui-ci tout au long de l'année scolaire, soit, son autonomie au travail, son engagement dans ses apprentissages, le développement de ses compétences langagières en français, ainsi qu'un comportement de qualité en salle de classe. De plus, pour toute activité, qu'elle soit individuelle ou de groupe, il importe de préciser que l'assiduité et le respect des échéanciers sont indispensables pour assurer une évolution constante de l'individu et du groupe.

Présence en classe et aux activités artistiques (répétitions – spectacles)

Tout élève est tenu de se présenter en salle de classe selon l'horaire scolaire qui lui aura été attribué. De la même façon, tous les élèves doivent participer aux prestations, répétitions, spectacles et autres activités découlant du curriculum des arts qui auront été prévus au programme. Pour une saine gestion de cet horaire, l'enseignant se doit d'informer le parent ou tuteur de toute activité qui se déroule à l'extérieur de la plage horaire.

Sorties éducatives obligatoires

Chaque année, un calendrier de sorties éducatives artistiques est établi. La toute première activité se veut un Camp de leadership de 3 jours (2 nuits) qui se déroule au plus tard au mois d'octobre. Les autres activités du calendrier annuel ont lieu pendant les heures de classe. Ces sorties offrent aux élèves l'occasion de profiter des milieux professionnels et communautaires (p.ex. musées, salles de théâtre). La participation à ces activités est une partie importante du programme de pré-concentration puisqu'elle contribue grandement au développement du sens critique et esthétique de l'élève.

Frais de cotisation obligatoires

Au début de chaque année scolaire, l'École secondaire publique De La Salle présente le tableau des cotisations, soit la contribution financière qui doit être remise par le parent ou tuteur pour l'année scolaire en cours. Cette somme inclut toutes les activités obligatoires de l'élève en plus de tout le matériel qui lui sera nécessaire pour ses cours d'arts.

Formulaire global d'autorisation

Au début de chaque année scolaire, le parent ou tuteur doit compléter, signer et remettre le Formulaire global d'autorisation de l'année en cours. Par ce formulaire, le parent ou tuteur pourra :

- Autoriser ou non la participation de l'élève aux diverses sorties artistiques
- Autoriser ou non l'enregistrement de la voix, de l'image ou de toute production artistique de l'élève pour des fins de promotion.
- Informer l'école de conditions médicales particulières

Maladies et accidents

Toute maladie de même que toute chirurgie ou accident antérieurs doivent être mentionnés au début de chaque année scolaire si cette condition médicale affecte la participation de l'élève aux activités prévues. D'autre part, tout accident se produisant pendant les heures de cours doit être immédiatement signalé à l'enseignante ou à l'enseignant. En cas de maladie prolongée, un certificat médical attestant l'aptitude de l'élève à reprendre ses cours sera requis.

Description des modalités par discipline artistique

ART DRAMATIQUE

Le programme d'art dramatique vise à amener l'élève à reconnaître les éléments clés et les principes esthétiques. Au moyen de divers exercices de jeu, de lecture, de manipulation, d'observation, l'élève explorera notamment les aspects physiques et psychologiques du personnage.

7 ^e année	8 ^e année – Art dramatique
○ Lecture d'extraits de pièces franco-ontariennes ○ Création d'un personnage de clown ○ Observation de pièces professionnelles ○ Critique orale et/ou écrite de certains aspects des pièces professionnelles ○ Projet multidisciplinaire (Danse-Théâtre) ○ Participation au tournoi d'improvisation du CEPEO.	○ Présentation de tableaux vivants dans le foyer de l'école ○ Interprétation d'un monologue de répertoire ○ Étude du théâtre franco ontarien ○ Observation de pièces professionnelles ○ Critique orale et/ou écrite de pièces professionnelles ○ Exploration de la création collective
Les élèves de 7^e et de 8^e année d'art dramatique participent à la troupe de théâtre DLS et préparent un projet annuel de présentation devant public.	

ARTS PLASTIQUES

Le programme d'arts plastiques de la pré-concentration vise à encourager l'expression de la créativité personnelle et l'acquisition de compétences techniques

- Programme axé sur la découverte d'une vaste gamme de formes d'expression en arts visuels – dessin – peinture – appréciation des œuvres d'arts – sculpture – visite de salle d'exposition – composition murale-architecture.
- L'élève pourra reconnaître les éléments clés, les principes esthétiques, les techniques et les formes de représentation.
- Présentations d'œuvres devant public (ex. Vernissages – Projet collectif)
- Ateliers avec des artistes visuels professionnels
- Apprentissages de techniques particulières par des collaborations avec la communauté
- Éveil à des techniques d'arts médiatiques
- Élaboration de projets inter-disciplinaires.

DANSE

Le programme de Danse s'appuie sur les fondements généraux du programme d'éducation artistique élaboré par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Il vise notamment d'ouvrir l'élève sur le monde artistique qui l'entoure notamment par l'exploration d'une variété de styles (p.ex. contemporain, social, africain, hip-hop) en plus d'offrir diverses occasions d'observation et de travail auprès de professionnels du domaine.

- Présentation d'une création de danse en équipe en passant par le processus de création;
- L'élève pourra reconnaître les éléments clés, les principes esthétiques, les techniques et les formes de représentation (leur apparition dans le temps, et saura différencier la danse populaire de la danse théâtrale);
- Intégration de divers aspects du curriculum d'art dramatique;
- L'élève développera un œil critique des différents styles de danse;
- Possibilité de participation à la troupe de danse DLS
- Présentation devant public d'un projet annuel
- Exploration de danses folkloriques provenant de divers pays
- Travail en atelier avec des chorégraphes professionnels invités

Quoi porter en classe de danse ?	
7 ^e année	8 ^e année
Le même costume que celui d'éducation physique	Pantalon noir et chandail noir
Le port de bijoux est défendu lors des cours de danse. Pour les garçons et les filles, les cheveux longs doivent être attachés <u>avant</u> le début de la classe.	

MUSIQUE VENTS - MUSIQUE VOCALE – MUSIQUE CORDES

La pré-concentration artistique offre un programme de musique intégrant les disciplines musique vocale, musique Vents et musique Cordes. En salle de classe, l'élève développera ses compétences en musique tant au niveau théorique qu'au niveau pratique. Il est recommandé que les élèves qui démontrent un intérêt particulier pour la musique de suivre des cours privés.

Prêts d'instruments et location d'instruments

- Un instrument sera prêté à l'élève pour l'enseignement en salle de classe.

- En musique instrumentale, les élèves de la 7^e année et de la 8^e année doivent procéder à la location d'un instrument qui sera principalement conservé à la maison pour les répétitions et les cours privés. La location est entièrement sous la responsabilité du parent-tuteur, toutefois tout le processus de location sera appuyé par l'enseignant responsable. Le processus de location ne débutera qu'une fois que **l'enseignant aura assigné à chaque élève un instrument**. Les parents seront alors informés des démarches à suivre pour en arriver à la location

LES TROUPES ET LES ENSEMBLES OUVERTS À TOUS

Les troupes et ensembles musicaux suivants sont ouverts à tous les élèves de la pré-concentration :

- ✓ Troupe de danse,
- ✓ Troupe de théâtre,
- ✓ Orchestre junior,
- ✓ Harmonie
- ✓ Chorale

L'inscription à ces activités se fait en début d'année scolaire par le biais des enseignants responsables. Des frais de participation sont demandés (de 20\$ à 25\$ par troupe ou ensemble)

Quoi porter lors des concerts de musique ?	
7 ^e année	8 ^e année
Lors des concerts, les élèves doivent porter un t-shirt noir, des chaussettes et des souliers noirs, un pantalon de son choix (pas de jeans).	

HORAIRE DE RÉPÉTITION DES ENSEMBLES MUSICAUX

Les ensembles (harmonie, chorale, orchestre junior) demandent deux répétitions par semaine (environ 2 heures) et ces répétitions ont lieu à l'école à l'extérieur des heures de cours régulières (ex. heure du midi ou après les heures de classe). Cet horaire peut toutefois varier selon l'année scolaire.

Les parents seront informés de l'horaire des répétitions au début de l'année scolaire, soit avant le début des répétitions.

Dispositions générales

Les présents règlements s'ajoutent aux dispositions du code de conduite de l'école qui s'applique à tous les élèves, peu importe le programme auquel ils sont inscrits à l'école secondaire publique De La Salle.